

AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2018, soutenez le Lycée Professionnel Saint-François-Xavier

1 - Choisissez votre organisme collecteur

Le versement se fait exclusivement par le biais d'un organisme collecteur – répartiteur (OCTA).
Pour cela, vous pouvez utiliser le bordereau de versement que vous avez reçu de la part votre OCTA ou compléter et régler en ligne votre taxe d'apprentissage sur le site Internet de votre OCTA.

2 - Désignez le ou les bénéficiaires de votre Taxe d'Apprentissage

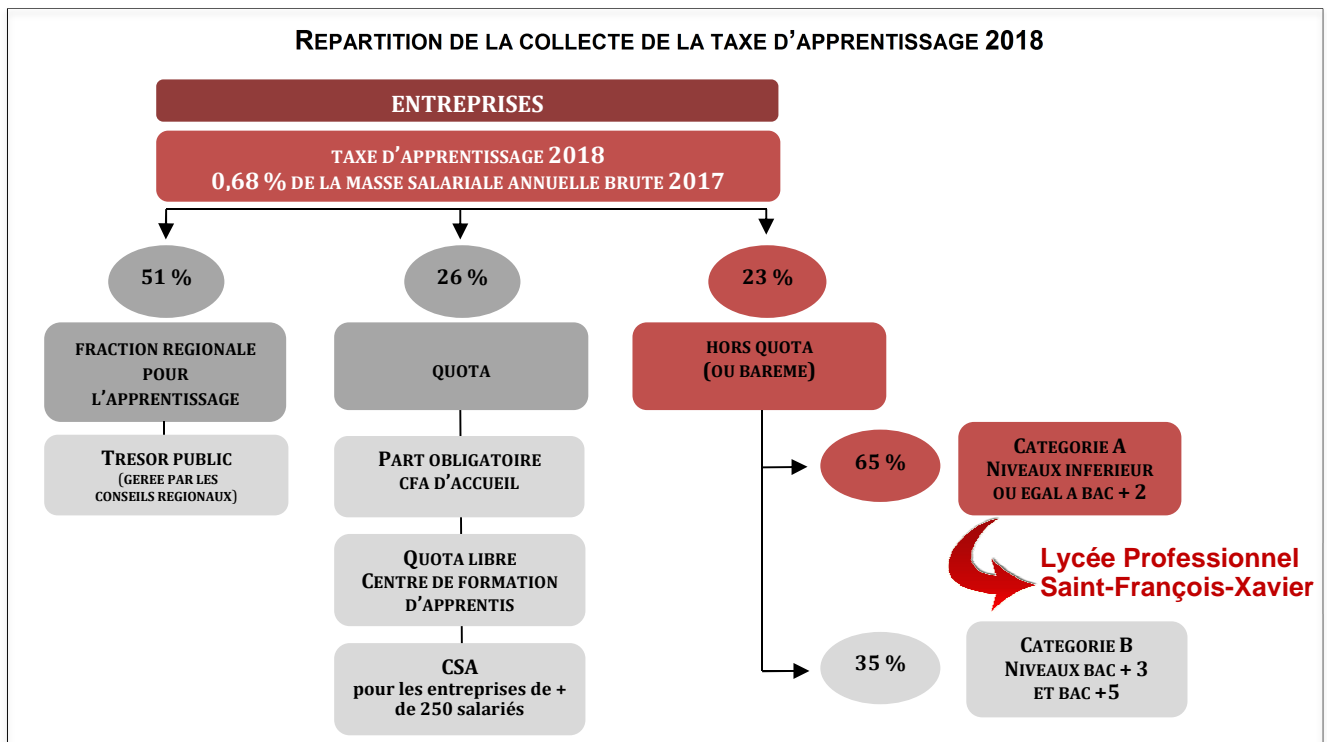
La répartition de la TAXE D'APPRENTISSAGE se fait ainsi :

- 51% destinés à financer directement l'apprentissage
- 49% affectés aux écoles assurant des formations professionnelles. C'est à ce titre que le **Lycée Professionnel Saint-François-Xavier** est habilité à percevoir la TAXE D'APPRENTISSAGE.

Indiquez précisément sur le formulaire le nom du lycée, ainsi que l'adresse :
Chemin Piton Trésor, PK7 - 97417 La Montagne
Code UAI à reporter sur votre déclaration : 9741308D

Le Lycée forme des CAP et Bac Pro, correspondant à la catégorie A.

Pour que votre contribution nous soit bien transmise par l'organisme collecteur, il est essentiel de bien inscrire sur le formulaire de collecte votre souhait de reversement.
Merci pour votre soutien !



Vous voulez plus d'informations ?

Vous souhaitez visiter le Lycée Professionnel Saint-François-Xavier ?

N'hésitez pas à contacter :

Marc DUNAND-ROUX, directeur du Lycée Professionnel Saint-François-Xavier - Tél. : 06 92 85 99 38

Julie ALY, secrétaire du Lycée Professionnel Saint-François-Xavier - Tél. : 02 62 23 53 86